

INFOPHIL

EXCEPTIONNEL !!

Les T.A.A.F ont obtenu l'autorisation du S.N.T.P. par dérogation spéciale pour que le timbre « Délocalisation du siège » soit oblitéré 1^{er} jour simultanément à Saint-Pierre de la Réunion et aux îles Kerguelen.

La date d'émission étant liée à l'inauguration officielle, cette dernière vous sera communiquée dès que possible.

La valeur faciale de ce timbre de 27,00 francs permettra l'acheminement en recommandé.



Par ailleurs une télécarte de 120 unités en tirage limité à 1000 exemplaires reprenant le visuel du timbre sera mise en vente à partir du 1^{er} juillet sur le district de Kerguelen.

Le prix de vente est de 240,00 francs la télécarte plus 40,00 francs de frais de port jusqu'à 5 télécarts.

Adresse pour commander :

TAAF

Service TELECOM/TELECARTE

BP 400

97458 SAINT-PIERRE CEDEX

chèques libellés à l'ordre du TRESOR PUBLIC



SAINT-PIERRE Le 19 Juin 2000

Vous pouvez envoyer vos plis dès aujourd'hui pour affranchissement à la gérance postale de Kerguelen ou au siège du Territoire et obtenir une oblitération premier jour.